Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 7 (1916)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

	Pages
Introduction, par F. Guex	5
L'Ecole populaire suisse pendant la guerre européenne, par Albert Chessex	7
L'école et la psychologie expérimentale, par le Dr Ed. Cla- PARÈDE	71
Le canton de Genève au point de vue scolaire, par Etienne	404
CHENNAZ	131
Henchoz	183
Revue géographique des années 1914 et 1915, par C. KNAPP .	233
DEUXIÈME PARTIE	
L'organisation scolaire des cantons représentée par des ta- bleaux graphiques	257
TROISIÈME PARTIE	
Législation	313
A. Lois et ordonnances fédérales	313
B. Lois et ordonnances cantonales, règlements, etc	314